

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 16 Décembre 2015

Date de convocation :  
Le 25 novembre 2015

Nombre :  
- délégués titulaires : 18  
- de présents : 10  
- de votants : 10  
  
- délégués suppléants : 14  
- de présents : 2  
- de votants : 1

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
II/039/15

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Nos Réf : ID/IC

OBJET : Club des partenaires :  
Tarification des adhésions au  
Business Club.

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.  
La Présidente,  
Élisabeth GONDY

L'an deux mille quinze, le 16 décembre à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Madame Élisabeth GONDY**, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 25 novembre 2015.

**Étaient présents (12) :**

Mme Élisabeth GONDY, Mme Geneviève MANNARINO, M. Grégory LELONG, Mme Valérie TOMSON, Mme Renée STIÉVENART, M. Guy HUART, M. Didier JOVENIAUX, M. Mattéo GUALANO, Mme Yveline DRUELLE, M. Vincent HADOT, Mme Corinne COLLET DONNAINT et Mme Gwenaëlle VANDEVILLE ;

**Absents excusés : (9)**

Mme Denise CAPPELLE, Mme Arlette MARCANT, Mme Anne GOZÉ, Mme Isabelle CHOAIN, M. Francis ALDEBERT, Mme Annie DENIS, M. Michel LEFEBVRE, M. Jean-Noël VERFAILLIE et Mme Monique GUILBERT.

\*\*\*\*\*

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 1<sup>er</sup> et 4 ;

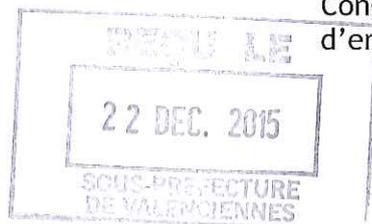
Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération n°12/21 du Comité de Direction du 27 septembre 2012 relative à la tarification des prestations commerciales auprès des partenaires de l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération n°12/27 du Comité de Direction du 13 décembre 2012, créant le Club des partenaires et fixant le tarif de ses prestations ;

Vu la délibération n° I/027/13 du Comité de Direction du 13 décembre 2013, approuvant la tarification au prorata temporis des prestations sur le droit fixe d'entrée au Club des partenaires et les suppléments appliqués aux hébergeurs et restaurateurs ;

Afin de poursuivre les actions de coordination des acteurs intéressés au segment des Rencontres d'Affaires et de développer des partenariats privilégiés, l'Office de Tourisme et des Congrès institué sous statut EPIC lance son « Valenciennes Congrès Business Club ». Aussi, il convient de préciser les conditions et les droits d'entrée qui s'appliquent pour chaque catégorie d'adhérents à ce Club. La



condition sine qua non pour adhérer au Valenciennes Congrès Business Club, est d'être adhérent du Club des Partenaires de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole. L'adhésion au Valenciennes Congrès Business Club s'ajoutant à celle du Club des Partenaires. (Cf. Annexe).

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 16 décembre 2015,

- D'approuver les conditions et les tarifs d'adhésion au Valenciennes Congrès Business Club

*Après en avoir délibéré,*

*Le Comité de Direction*

*Par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,*

**APPROUVE :**

- ***Les conditions et les tarifs d'adhésion au Valenciennes Congrès Business Club.***

*Ont signé, au registre, les membres présents.*

*Pour extrait conforme,*

*Fait à Valenciennes, le 16 décembre 2015*



La Présidente,  
Élisabeth GONDY

## CONDITIONS ET TARIFS D'ADHESION AU VALENCIENNES CONGRES BUSINESS CLUB

Type d'acteurs		Montant cotisation annuelle	Montant cotisation annuelle complémentaire	Critères d'adhésion au « Valenciennes Congrès Business Club »	
Entreprises du transport		400,00 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Adhésion au Club des Partenaires</li> <li>-Présence d'un interlocuteur référentiel opérationnel</li> <li>-Mise à disposition d'une flotte de véhicules adaptés</li> </ul>	
Salles de congrès et séminaires et grandes structures culturelles et de loisirs	Moins de 200 participants	250,00 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Adhésion au Club des Partenaires</li> <li>-Présence d'un interlocuteur référentiel opérationnel</li> <li>-Accessibilité pratique</li> <li>-Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite</li> <li>-Présence d'un parking à proximité</li> <li>-WIFI gratuit</li> <li>-Capacité d'accueil égale ou supérieure à 100 participants</li> <li>-Possibilité de configurations de salles différentes</li> <li>-Présence d'un équipement de base : vidéoprojecteur, paperboard et possibilité de vidéoconférence</li> <li>-Possibilité de mise à disposition d'autres équipements</li> </ul>	
	Entre 200 et 500 participants	500,00 €			
	Plus de 500 participants	1 000,00 €			
Hôtels (*)	3*	Entre 50 et 100 chambres	114,00 €	2,50 € par chambre	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Adhésion au Club des Partenaires</li> <li>-Présence d'un interlocuteur référentiel opérationnel</li> <li>-Accessibilité pratique</li> <li>-Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite</li> <li>-Présence d'un parking à proximité</li> <li>-WIFI gratuit</li> <li>-Classement en catégorie 3* et plus</li> <li>-Capacité d'accueil égale ou supérieure à 50 chambres</li> </ul>
		Plus de 100 chambres	114,00 €	3 € par chambre	
	4*	Entre 50 et 100 chambres	133,00 €	2,50 € par chambre	
		Plus de 100 chambres	133,00 €	3 € par chambre	
	5*	Entre 50 et 100 chambres	152,00 €	2,50 € par chambre	
Service Restauration	De 50 à 100 couverts	144,00 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Adhésion au Club des Partenaires</li> <li>-Présence d'un interlocuteur référentiel opérationnel</li> <li>-Accessibilité pratique</li> <li>-Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite</li> <li>-Présence d'un parking à proximité</li> <li>-WIFI gratuit</li> <li>-Capacité d'accueil égale ou supérieure à 100 couverts</li> <li>-Capacité à proposer différents menus variés</li> <li>-Capacité à indiquer les différents régimes alimentaires</li> </ul>	
	Plus de 100 couverts	180,00 €			
Activités incentive		400,00 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>-Adhésion au Club des Partenaires</li> <li>-Présence d'un interlocuteur référentiel opérationnel</li> <li>-Accessibilité pratique</li> <li>-Accessibilité aux Personnes à Mobilité Réduite</li> <li>-Présence d'un parking à proximité</li> <li>-WIFI gratuit</li> <li>-Capacité d'accueil égale ou supérieure à 100 participants</li> <li>-Possibilités de configurations de salles différentes</li> <li>-Capacité à proposer un éventail diversifié d'activités</li> </ul>	

Prestataires de services divers (agences d'hôtesses, prestataires techniques...)	400,00 €		-Adhésion au Club des Partenaires -Présence d'un interlocuteur référentiel opérationnel
Entreprises du territoire			A définir
Ecoles, laboratoires et associations			A définir

- Hôtels, salles de congrès et séminaires et grandes structures culturelles et de loisirs disposant d'un service restauration : + 100,00 €
- Hôtels et grandes structures culturelles et de loisirs disposant de salles de séminaires: + 150,00 €

Exemple 1 :

Un hôtel 4\* dispose de 75 chambres et d'un service restauration.  
Son prix moyen est de 105,00 €.

**COTISATION CLUB DES PARTENAIRES :**

Cotisation : 60,00 € + (3,00 € X 75 chambres) = **285,00 €**

**COTISATION VALENCIENNES CONGRES BUSINESS CLUB**

-Cotisation hôtel : 133,00 € + 2,50 € X 75 chambres = 320,50 €

-Cotisation pour service restauration : 100,00 €

-Cotisation totale « Valenciennes Congrès Business Club » : 320,50 € + 100,00 € = **420,50 €**

**MONTANT TOTAL DE LA COTISATION : 285,00 € + 420,50 € = 705,50 €**

Exemple 2 :

Une structure culturelle disposant de deux salles de réception d'une capacité de 300 et 450 participants ainsi que d'un service traiteur.

**COTISATION CLUB DES PARTENAIRES :**

Cotisation = **250,00 €**

**COTISATION VALENCIENNES CONGRES BUSINESS CLUB**

-Cotisation structure culturelle = 500,00 €

-Cotisation pour service restauration = 100,00 €

-Cotisation pour salles de réception = 150,00 €

-Cotisation totale « Valenciennes Congrès Business Club » : 500,00 € + 100,00 € + 150,00 € = **750,00 €**

**MONTANT TOTAL DE LA COTISATION : 250,00 € + 750,00 € = 1 000,00 €**

Rappel des cotisations 2015 au « Club des Partenaires »

CATEGORIE	TARIFS D'ADHÉSION AU CLUB DES PARTENAIRES
INDIVIDUEL	15 €
COUPLE	20 €
INSTITUTIONS / ENTREPRISES COMMERCIALES / ASSOCIATION DE REGROUPEMENTS COMMERCIAUX	250 €
AUTRES COMMERCES (seuls) ARTISANS	60 €
ASSOCIATION CULTURELLE OU SPORTIVE	60 €

HÔTELS / RÉSIDENCES HÔTELIÈRE	Prix moyen d'une chambre	
	- 60 €	60 € + 0,50 € / chs
	De 61 € à 75 €	60 € + 1 € / chs
	De 76 € à 90 €	60 € + 2 € / chs
	De 91 € à 100 €	60 € + 2,5 € / chs
	De 101 € à 110 €	60 € + 3 € / chs
	+ 110 €	60 € + 3,50 € / chs
GITES/CHAMBRES D'HOTES / MEUBLES DE TOURISME / HÉBERGEMENTS DE GROUPES	60 € pour chambre ou gîte + 5 € / chambre ou gîte supplémentaire.	
BARS / SALONS DE THÉ / VENTE À EMPORTER / DISCOTHÈQUES / CAMPING	60 €	
RESTAURANTS	Nombre de couverts	
	Jusqu'à 50 couverts	60 €
	De 51 à 100 couverts	80 €
	Plus de 100 couverts	100 €



